

# Commune de Villeperdue

10 rue de la Mairie – 37260 VILLEPERDUE Tél : 02 47 26 08 07 – Fax : 02 47 26 92 94 mairie@villeperdue.fr – www.villeperdue.fr

# Compte rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2019

# Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mai est approuvé à l'unanimité.

#### Points et réunions diverses

#### Points dossiers:

- M. le Maire fait état de l'évolution des dossiers de la dernière séance qui seront abordés au cours de la présente séance.
- **Visite installation méthanisation au Sabloné :** Les élus sont allés visiter l'installation de méthanisation située au Sablonné le samedi 29 juin. 180 bêtes alimentent ce système qui couvre la consommation de 80 foyers.
- **Point accueil jeunes :** Il était convenu de faire un point avec le service concerné de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre mais des changements de personnel et une réorganisation sont prévus. Ce rendez-vous est donc reporté. Des problèmes de communication sont toujours constatés.
- Remplacement de la gérante de l'Agence Postale Communale (APC) : La gérante de l'APC sera remplacée pendant ses congés d'été.
- **Planning agents techniques :** Un point a été fait avec les agents techniques pour externaliser certaines tâches au vu du planning chargé de ces agents.

# <u>Réunions</u>:

• **Réunion intercommunale « culture » :** Mme Nathalie NOMINE rapporte qu'un spectacle à destination des scolaires va être initié. N'ayant pu échanger avec les enseignants, une solution intermédiaire a été retenue : une représentation dans la cour de l'école.

#### Intercommunalité

- **Rapport eau potable 2018 :** M. le Maire explique que la CCTVI, lors de son conseil du 4 juillet dernier, a approuvé le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Touraine Vallée de l'Indre. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.
- Rapport assainissement collectif 2018 : M. le Maire explique que la CCTVI, lors de son conseil du 4 juillet dernier, a approuvé le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Touraine Vallée de l'Indre. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.
- Rapport assainissement non collectif 2018 : M. le Maire explique que la CCTVI, lors de son conseil du 4 juillet dernier, a approuvé le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Touraine Vallée de l'Indre. Après lecture, les élus prennent acte de ce rapport.
- **Approbation rapport CLECT « Enfance Jeunesse » :** Suite à la présentation faite lors du conseil du 16 mai du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées de la Communauté de

Communes Touraine Vallée de l'Indre suite au transfert de compétence « Enfance Jeunesse » des communes de Rivarennes, Cheillé et Vallères, M. le Maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération municipale. Ainsi, les élus approuvent, à l'unanimité, ce rapport de la CLECT.

- Approbation rapport CLECT « Enfance Jeunesse » : Suite à la présentation faite lors du conseil du 16 mai du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre suite à la restitution de la compétence « piscine de St Branchs », M. le Maire rappelle qu'il convient de prendre une délibération municipale. Ainsi, les élus approuvent, à l'unanimité, ce rapport de la CLECT.
- Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et Communales (FPIC) : Lors de sa séance du 4 juillet, les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, ont opté pour une répartition « dérogatoire libre » de la part des communes membres de l'intercommunalité. Le montant du FPIC pour Villeperdue s'élève donc à 24 535 €.
- Fonds de concours Touraine Vallée de l'Indre et projet bâtiment scolaire : Les élus décident de solliciter le fonds de concours intercommunal d'un montant de 4 136 € pour participer au financement des travaux de construction du bâtiment scolaire.
- Fonds de concours exceptionnel Touraine Vallée de l'Indre Ecole maternelle et ALSH: M. le Maire rappelle que la garderie périscolaire étant déclarée en ALSH afin de bénéficier des aides de la CAF, une visite de la Direction départementale pôle jeunesse et sport sur le site a eu lieu en janvier dernier. Il convient de faire quelques aménagements: apposer un second sanitaire pour les enfants de plus de 6 ans et changer les rideaux occultants existants détériorés. Le bâtiment étant communal, les travaux sont à diligenter par la commune, toutefois un fonds de concours de la Communauté de Communes est sollicité pour contribuer au financement nécessaire. Après visite d'un technicien intercommunal, l'idée de substituer un sanitaire fille à un sanitaire plus grand en apposant des cloisons est retenue, le sanitaire adulte sera alors dédié aux garçons. Les élus décident de solliciter un fonds de concours intercommunal exceptionnel d'un montant de 2 817,95 € € pour participer au financement des travaux nécessaire à l'habilitation CAF de la garderie périscolaire.
- Modification statutaire n°5 de Touraine Vallée de l'Indre au 1er janvier 2020 : M. le Maire explique que la CCTVI, lors de son conseil du 4 juillet dernier, a approuvé la modification statutaire n°5 portant sur la création de la compétence de politique de santé intercommunale ainsi que sur la suppression de la piscine de Saint-Branchs dans les équipements sportifs applicable au 1er janvier 2020. Les élus acceptent, à l'unanimité, cette modification statutaire.

# Services périscolaires

- **Bilan cantine :** M. Xavier GAUTHIER présente le bilan de cette année écoulée. La fréquentation de ce service est toujours importante avec une moyenne à 92 rationnaires et des pics à 102 sur une totalité de 123 écoliers. Au-delà de 95 rationnaires, deux services sont organisés avec 5 agents communaux. Le bilan financier reste équilibré en rappelant toutefois que les frais de personnel et d'entretien du bâtiment ne sont pas pris en compte.
- Tarifs cantine et règlement du service : M. le Maire rappelle qu'une réflexion a été lancée sur la mise en place éventuelle d'un tarif social, mais au vu des éléments recueillis les élus n'y sont pas favorables, cela constituant une complexité notable pour un impact moindre.
- M. Xavier GAUTHIER informe que le prestataire augmente de 0,03 €. Au vu du bilan financier de ce service et de l'augmentation du prestaraire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité à main levée des membres présents et/ou représenté, décide d'imputer l'augmentation du prestataire :
  - les tarifs de cantine sont arrêtés comme suit :

- Repas enfants: 3,31 € (3,28 € en 2017-2018 et 2018-2019)
- Repas adultes: 3,99 € (3,28 € en 2017-2018 et 2018-2019)
- d'imputer aux familles le tarif lent d'envoi postal lors de l'envoi de la facture par ce biais.
- Conseil d'école et prochaine rentrée scolaire : M. Xavier GAUTHIER énonce la teneur du conseil d'école. 123 élèves sont prévus pour la prochaine rentrée avec la répartition suivante : petite et moyenne section 18 - grande section CP 29 - CE1 21 - CE2 24 - CM1 CM2 31. Les élus déplorent cette répartition inégale. Une demande d'ATSEM supplémentaire pour l'après-midi a été formulée car la présence de 2 enfants en classe 2 nécessite une Aidante en Vie Scolaire diligentée par l'Education Nationale qui n'opère que le matin, or une ATSEM n'effectue pas les missions d'AVS et n'est pas dédiée aux élèves de CP. La directrice d'école a annoncé son départ, elle est remplacée par une enseignante sur la classe des cours moyens et le poste de direction est confié à Mme TRANCHANT Muriel, déjà en place. Des créneaux piscine ont été de nouveau sollicités auprès de Touraine Vallée de l'Indre. Seule reste la demande d'intervenante musicale... les élus souhaitent plutôt une recherche de la part des enseignants plutôt qu'une solution apportée par la commune, d'autant plus que toute intervention doit être validée par l'Inspection Académique. Le projet pédagogique d'école est en cours de validation. Diverses actions ont été menées notamment un jardin de type permaculture et une journée de sensibilisation au ramassage des déchets initiés par l'association « Le jardin de demain ». Le projet de bâtiment scolaire a été abordé également. Le désengagement du CARM (service de l'Education Nationale) pour la gestion informatique est soumis avec sollicitation de la commune pour reprendre cette mission, or la commune n'a, ni les compétences ni le budget, pour la prendre en charge.

# **Travaux communaux**

- **Travaux de voirie** : L'intervention de l'entreprise TPPL, rencontrée et retenue dans le cadre du groupement de commande avec l'intercommunalité pour effectuer les travaux de voirie sur la commune, est retardée à la semaine prochaine.
- **Travaux de fossés :** Mme Arlette DUCHÊNE informe que les travaux de nettoyage de fossés communaux se feront mi-septembre. L'entreprise intervenante ARTP a demandé à ce que soit fait le broyage au préalable. La date d'intervention devra être précisée afin de coordonner ces travaux
- **Extérieurs LL1 et accessibilité :** M. le Maire informe les élus que ces travaux sont bien avancés, reste la confection des trottoirs qui doit être réalisée la semaine prochaine
- **Bâtiment scolaire et dévolution :** M. le Maire présente les offres des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres lié aux travaux de construction d'un bâtiment scolaire. Sur proposition de la commission d'appel d'offres, les élus décident de conserver les offres reçues concernant les lots 3-9 et 10; les lots 1-2-4-5-6-7-8 sont déclarés infructueux et une nouvelle consultation sera lancée le 26 août prochain. Les élus approuvent, à l'unanimité, ces choix.
- **Travaux bâtiments divers :** Un point sur les travaux réalisés pendant l'été sera fait lors du prochain conseil.

#### **Syndicat**

M. le Maire rappelle aux élus le projet de mise en conformité nécessaire des armoires électriques sur la commune. Un premier chiffrage à hauteur de 7012,81 €HT avait été annoncé par le SIEIL, or, après un état des lieux plus approfondi, ce chiffrage est revu à la hausse à hauteur de 12000 €HT. M. le Maire rappelle qu'une prise en charge partielle est prévue par le SIEIL.

# **Budget - Finances**

- **Révision des loyers au 1**<sup>er</sup> **juillet :** M. le Maire rappelle la délibération relative à l'augmentation des loyers des logements communaux prise en 2016 et informe donc les élus que ces loyers sont révisables chaque année au 1<sup>er</sup> juillet au vu de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'Institut national de la statistique et des études économique. Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, les loyers des logements communaux feront l'objet d'une augmentation de 1,74 %. Il informe les élus que les loyers du local communal à usage de boulangerie (commerce+fournil) situé 1, rue du Vieux Bourg doivent être indexés sur l'indice du coût de la construction. Ainsi, au 1<sup>er</sup> juillet 2018, les loyers du local communal à usage de boulangerie feront l'objet d'une augmentation de 2,16 %.
- Frais de déplacement (hébergement et repas): Vu l'arrêté du 26 février 2019 émanant du Ministère de l'action et des comptes publics fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, M. le Maire explique qu'il y a lieu d'actualiser la délibération n°2008/01-IX.A. du 25 janvier 2008 fixant les conditions et modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des agents de la commune.
- **Projet fermeture trésorerie et motion :** M. le Maire rappelle que dans le cadre de réforme relative à la présence des services locaux de la DGFIP dans notre Département, le projet de fermeture de trésoreries municipales fait débat. Une lettre ouverte contre cette réforme, adressée à la Préfète d'Indre et Loire en date du 18 juin 2019, a été cosignée par le président de l'Association des Maires Ruraux d'Indre et Loire et le président de l'Association des Maires d'Indre et Loire. M. le Maire fait lecture de la déclaration commune du président du département d'Indre et Loire, du président de Tours métropole Val de Loire et de tous les présidents de communautés de communes contre le projet actuel de fermeture des trésoreries municipale de l'Etat.

Le Conseil municipal décide de prendre une motion de soutien contre ce projet de fermeture des trésoreries communales, ce fait remettant en question le besoin de proximité des services publics mis en avant notamment lors du Grand Débat National.

• Amendes et police et projet radar pédagogique : M. le Maire porte à la connaissance des élus l'octroi d'une subvention de 1283,10 € au titre des amendes de police et au vu du dossier déposé pour la mise en place d'un radar pédagogique mobile sur les routes départementales afin de sécuriser le déplacement des piétons vers le bourg et l'école. Cette subvention représente 28,20 % du montant hors taxes desdits travaux.

# **Transports**

• Comité de suivi LGV SEA du 1<sup>er</sup> juillet dernier: M. le Maire rappelle aux élus que, sur sollicitation des élus, parlementaires et associations de riverains, la ministre des transports a confié une mission d'expertise et de médiation relative aux nuisances sonores LGV au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). De fait, 22 millions ont été octroyés pour réaliser des aménagements liés à ces problématiques, dont 11 millions pour l'Etat et 11 millions pour les collectivités territoriales ayant participé au financement de la LGV SEA. La région Grande Aquitaine a été sollicitée pour participer à ces réunions mais pas la région Centre Val de Loire, il est donc à craindre que l'Indre et Loire ne bénéficie pas ou peu des 11 millions octroyés. LISEA doit fournir une nouvelle carte isophonique, ce dossier est donc à suivre. Sur Villeperdue, 2 secteurs ont fait l'objet de mesures, au Bry et à la Forêt, mais le seuil était en-dessous du seuil critique.

# <u>Urbanisme</u>

• **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**: Les élus ne souhaitent pas préempter sur les parcelles le terrain et biens situés au 23 rue du Vieux Bourg.

# Dates à retenir

• Forum des associations Samedi 7 septembre à 10h00 – place du monument

• Commission Communication **Jeudi 12 septembre** à 18h00 – mairie (au lieu du 10-09)

• Prochain CM **Vendredi 6 septembre** à 20h00 – mairie

(à suivre lundi 14 octobre et vendredi 29 novembre)

# **Questions diverses**

• **Plan communal :** Le premier jet de la réactualisation du plan de la commune a été transmis aux élus pour annotations et remarques en amont du conseil de ce soir. Un certain nombre d'erreurs ou d'omissions est noté, un relevé va être établi et transmis à M.BABIN, prestataire retenu. Un contraste plus important sera également demandé.

- **Projet 1001 gares :** M. le Maire fait lecture d'un courrier de la SNCF qui lance un appel à projets pour revaloriser les espaces vacants dans les gares en partenariat avec les acteurs territoriaux. Le Conseil Municipal avait déjà suggéré, en avril dernier, à Touraine Vallée de l'Indre la gare dans l'étude de faisabilité d'une ensemble de Tiers-lieux. Le présent courrier de la SNCF va donc être transmis en complément.
- Référendum d'initiative partagée (RIP) et exploitation aérodromes de Paris : M. le Maire informe les élus qu'une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris fait l'objet d'un RIP qui a débuté le 13 juin pour une durée de 9 mois. Ainsi, tout électeur inscrit sur les listes électorales peut apporter son soutien sur le site www.referendum.interieur.gouv.fr.

Le secrétaire de séance